

Le 3 septembre 2014

**Objet : Propositions pour le nouveau code de sécurité routière**

L’organisme Ahuncycle est un regroupement mis sur pied récemment de 145 citoyens qui veulent promouvoir le transport actif (marche et vélo) dans Ahuntsic-Cartierville et en tant que tel, nous voudrions proposer des recommandations au comité responsable de mettre à jour le code de sécurité routière du Québec.

**Préambule**

De nombreuses études démontrent que la grande majorité des gens ne font pas assez d’exercice, ce qui peut engendrer des problèmes cardiaques, d’obésité, de diabète, etc. Afin de rallier la majorité des gens à l’idée de prendre soin de leur santé, nous croyons qu’il ne faut pas exiger que tous deviennent des athlètes performants. Il suffit d’un peu d’exercice modéré quelques fois par semaine, sans être obligé de chambouler les horaires déjà chargés de chacun. Nous croyons qu’avec quelques simples encouragements, il serait facile de favoriser l’utilisation des transports actifs, tels que la marche et le vélo. Or, l’un des obstacles majeurs à l’utilisation du vélo est la perception du danger. En clarifiant le code de sécurité routière, il y aurait moyen de lancer un message clair aux cyclistes et aux automobilistes sur la façon de mieux partager la route.

**Obligation de rouler à l’extrême droite de la chaussée.**

Actuellement, les cyclistes doivent rouler à l’extrême droite de la chaussée, ce qui occasionne deux problèmes majeurs.

1. En roulant à l’extrême droite de la chaussée, s’il y a des voitures garées, les cyclistes risquent d’être surpris par une portière d’auto, ce qui pourrait les blesser sérieusement, les faire dévier ou les faire tomber dans la voie plus à gauche (risquant ainsi de se faire frapper par une voiture en mouvement).
2. S’il n’y a pas d’accotement, les cyclistes roulent à l’extrême droite de la voie, alors qu’on y trouve des bouches de puisards, des débris et du bitume en mauvais état. De plus, lorsque les cyclistes roulent à l’extrême droite, les automobilistes tendent à les dépasser tout en restant dans la même voie. Les conducteurs passent donc très près des cyclistes, sans accorder une distance suffisamment sécuritaire entre les cyclistes et leur propre véhicule lorsqu’un autre véhicule plus à gauche les empêche de changer de voie. Certains automobilistes le font parce qu’ils sont pressés et d’autres croient, à tort, qu’ils doivent rester dans leur voie, sans dépasser la ligne jaune à leur gauche. En perpétuant ce comportement, ils ne songent pas aux conséquences graves que leurs gestes pourraient avoir sur la sécurité des cyclistes.

***Solution*** : Permettre aux cyclistes d’utiliser toute la voie (comme cela se fait déjà dans certains états américains) pour obliger les autres véhicules à changer de voie, afin de les dépasser en toute sécurité. Les automobilistes agissent déjà ainsi lors de dépassement de véhicules lents (camions à ordure, tracteurs, véhicules en double file, véhicules garés en parallèle, etc.).

**Obligation faite aux conducteurs de véhicules d’ouvrir leurs portières de façon sécuritaire**

L’article 430 du code existe déjà pour prévenir l’emportiérage (*dooring*) mais la pénalité n’est que de 30 $ à 60 $ (article 506) et elle est rarement appliquée.

***Solution :*** Il faudrait augmenter le montant de l’amende (comme vient de le faire l’Ontario) à 1 000 $ afin de sensibiliser les automobilistes et d’ainsi publiciser ce grave problème.

**Arrêts façon Idaho**

S’il n’y avait que des piétons et vélos, il n’y aurait pas ou peu d’arrêts. La très grande majorité des arrêts existent à cause des véhicules qui pèsent plus d’une tonne et peuvent occasionner de grands dangers en cas de collisions. De plus, de nombreux arrêts sont implantés afin de ralentir la circulation, car les automobilistes roulent trop vite. Ceci est un obstacle important pour les cyclistes qui doivent repartir à zéro à chaque arrêt.

***Solution*** : En Idaho, les cyclistes peuvent considérer les arrêts comme étant des « cédez » et c’est ce que nous préconisons. Même les automobilistes auront l’avantage de ne pas avoir à attendre inutilement que les cyclistes redémarrent (lentement) des arrêts. Rappelons, au bénéfice des automobilistes, qu’eux aussi ont récemment obtenu une modification au règlement leur permettant d’économiser quelques secondes d’attente aux feux rouges, soit la possibilité de tourner à droite à un feu rouge (sauf sur l’Île de Montréal).

Nous croyons que les suggestions d’améliorations au Code de la route mentionnées plus haut pourraient profiter à l’ensemble des Québécois. Une amélioration des mesures de sécurité routière pour les cyclistes devrait de plus en plus susciter l’intérêt des gens à utiliser le vélo comme moyen de transport plutôt que l’automobile. Cette modification des habitudes permettrait : d’améliorer la santé des nouveaux adeptes, de réduire la pollution atmosphérique, de réduire les problèmes de congestion automobile, de réduire les problèmes de stationnement automobile, d’aider à conserver la chaussée en bon état (les vélos étant plus légers que les voitures), et, enfin, d’améliorer les finances des citoyens (un vélo coûte moins cher d’utilisation qu’une voiture).

**Frédéric BATAILLE**

Porte-parole pour ***Ahuncycle***

10545, avenue Christophe-Colomb

Montréal (Québec)

H2C 2V3